

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 147/2023

Objet : Décision
modificative 2 –
BP 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de Mollégès, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.
Pour la commune d'Eyragues : Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSLÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Marie-Laurence ANZALONE*), M. Jean-Pierre SEISSON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Solange PONCHON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*).
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON (*donne pouvoir à Yvette POURTIER*).
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT (*donne pouvoir à Annie CORNILLE*).
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE (*donne pouvoir à Gilles MOURGUES*), Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSLÈRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCON

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose qu'afin de prendre en compte les ajustements de crédits nécessaires suite à la notification du FPIC, il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative n°2 pour le budget principal pour ajustement du compte 739223

- ajustement du montant du FPIC (compte 739223) :
 - montant prévu au budget : 125 000 € ; montant résultant de la répartition libre votée par le conseil communautaire : 283 644 € soit un abondement de 158 644 € au compte 739223
 - diminution du compte 2315 opération 29 (enveloppe provisionnelle travaux parking-relais) pour un montant équivalent,
 - ajustement des virements entre section en résultant (compte 021 et 023).

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal 2023 présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 21 septembre 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Corinne Chabaud



13045

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - Budget Principal

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	158 644,00 €	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	158 644,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	158 644,00 €	0,00 €
D-2315-29-815 : Parking Relais	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	158 644,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	158 644,00 €	0,00 €	158 644,00 €	0,00 €
Total Général		-158 644,00 €		-158 644,00 €